



1347 Le Sentier, le 3 mars 1971.

PRÉFECTURE
du district de
LA VALLÉE

Téléphone 85 57 49
Ch. post. 10 - 13229

Concerna: Recherche d'une armoirie pour le district de La Vallée

Monsieur,

L'Office Vaudois pour le développement du Commerce et de l'Industrie du canton a décidé d'éditer une publication présentant les districts du canton de Vaud avec leurs armoiries. En principe, les armoiries des districts sont celles du chef-lieu dont la commune-mère a donné le nom du district.

3 districts : Lavaux, Pays d'Enhaut et La Vallée font exception et devraient choisir l'armoire de leur district qui deviendrait officielle. Si officieusement, l'Office Vaudois pour le développement du Commerce et de l'Industrie choisit pour La Vallée les armoiries du Sentier pour leur publication, un jour celles-ci seront reconnues comme valables et officielles.

"D'après M. Deament, archiviste cantonal, les districts où le nom du chef-lieu coïncide avec le nom du district, l'usage s'est implanté d'utiliser les armoiries de la commune du chef-lieu comme représentation du district." C'est ce qui a été fait lors du 150^{ème} anniversaire du canton en 1953, et ceci à titre officieux.

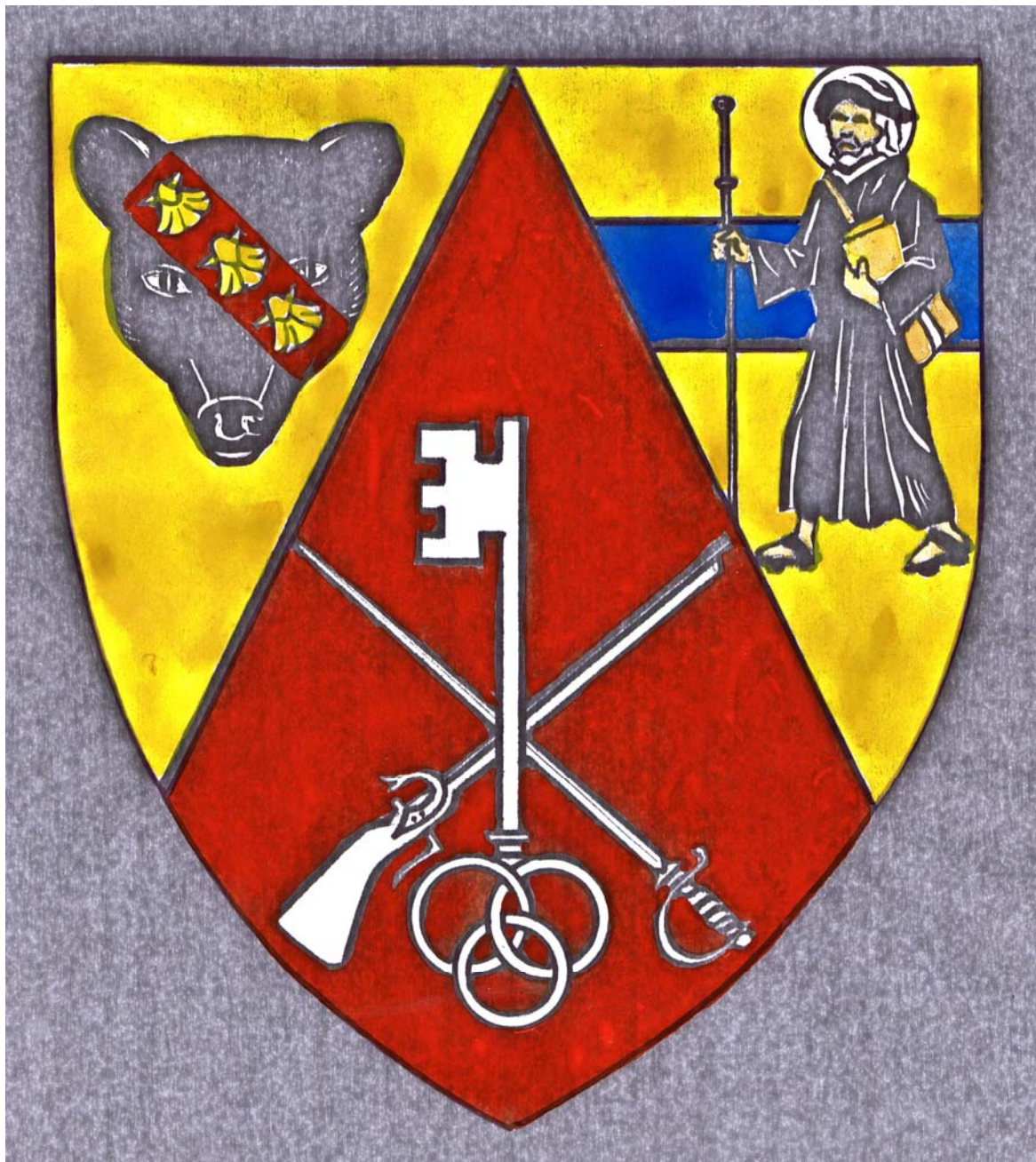
Nous prenons la liberté de convoquer MM. les Syndics des 3 communes et les Présidents des 9 villages (ou leurs représentants) pour en discuter la

lundi 6 mars à 1800h. à l'Hôtel de Ville du Sentier

Dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

P.-E. Rochat, préfet:





Projet sur photocopie « sale » de l'époque.